

NUMERO : 2025-100
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 5 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au maire,

Vu l'appel à projets de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise relatif à la Dotation Politique de la Ville 2025 (DPV),

Considérant la nécessité de construire un nouveau terrain de football dans l'enceinte du centre sportif Nelson Mandela et ceci en vue de remplacer l'actuel terrain Christanval qui devra être détruit pour laisser place au prochain commissariat central de police,

Considérant le projet d'aménagement d'une liaison cyclable reliant la gare de Garges-Sarcelles à celle de Sarcelles-Saint-Brice,

Considérant le besoin de poursuivre les travaux d'amélioration dans des bâtiments scolaires et en l'occurrence cette année dans les écoles suivantes : dernier étage de l'école Camus, école maternelle Anne Frank, Ecole Saint-Exupéry, Ecole maternelle Chantepie,

Considérant les travaux nécessaires à l'amélioration et à la diminution de la consommation de fluides d'équipements publics ; en l'occurrence, le remplacement de pompes de chauffage vétustes et la sécurisation de réseaux d'eau potable,

Considérant le besoin de mener sur plusieurs années des travaux facilitant l'accessibilité des usagers avec la mise en conformité d'établissements recevant du public dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),

Considérant la déclinaison des opérations suivantes pour lesquelles la commune sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DPV 2025,

Opération n° 1 :

Création d'un terrain de football en gazon synthétique (déplacement du terrain Christanval)

- Montant prévisionnel : 3 125 000 € HT
- DPV sollicitée : 1 200 000 € HT

Opération n° 2 :

Aménagement de la liaison cyclable entre les deux gares de Sarcelles

- Montant prévisionnel : 2 189 853 € HT
- DPV sollicitée : 340 000 € HT

Opération n° 3 :

Travaux d'amélioration de bâtiments scolaires

- Montant prévisionnel : 468 348 € HT
- DPV sollicitée : 374 678 € HT

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.

Opération n° 4 :

Travaux pour l'amélioration et la diminution de la consommation des fluides

- Montant prévisionnel : 208 519 € HT
- DPV sollicitée : 166 815 € HT

Opération n° 5 :

Travaux Ad'AP (phase 1 sur 10)

- Montant prévisionnel : 320 730 € HT
- DPV sollicitée : 200 000 € HT

Décide :

Article 1 : De solliciter pour ce programme l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 pour un montant total de 2 281 493 €.

Article 2 : De signer, après décision d'octroi de ladite aide par l'Etat, la convention attributive de subvention et ses avenants.

Fait à Sarcelles, le 23 mai 2025.



Le Maire
Patrick HADDAD

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.